

Plan d'action : Commune de Mettembert

Priorité 0 = 0 à 2 ans  
1 = 2 à 5 ans  
2 = 5 à 15 ans  
3 = > 15 ans

nouv = nouvelles installations  
réh = réhabilitation / rénovation / remplacement / mise en conformité  
ecp = actions visant à réduire les eaux claires parasites  
div = actions diverses (travaux de contrôle et de surveillance au niveau de l'administration communale)

Réf. selon plan n° 3086.25/6046	Description de l'action préconisée	Action portée au tableau en	Coûts estimatifs TTC <sup>1</sup>	Description succincte de la nécessité de l'action	Prio- rité	début de la planifi- cation	Mise en œuvre jusqu'en	réglé	nouv	réh	ecp	div	documents de référence	interdépendances / remarques
<b>h1</b>	Assainissement du collecteur entre les chambres 26 et 25	2008	37'000	Mise en conformité des collecteurs en mauvais état (Z0). Remplacement du collecteur selon l'annexe 3 RE des cana. Il s'agit d'un collecteur en zone de protection S3.	0	2010	0 à 2 ans	Commune	0%	100%	0%	0%	RE des canalisations (Contrôle caméra des collecteurs)	Dépendant RE des canalisations et zone S3
<b>h2</b>	Infiltration des eaux de toitures et de places des particuliers	2010	P.M.	Infiltration des eaux de toitures et places sur les biens-fonds Infiltration avec traversées d'humus (Type a) pour les nouvelles constructions ou les transformations	0	2010	0 à 2 ans	Particuliers	100%	0%	0%	0%	Concept d'évacuation des eaux	
<b>h10</b>	Assainissement des collecteurs entre les chambres 33 et 28	2008	62'600	Mise en conformité des collecteurs en mauvais état (Z1). Remplacement du collecteur selon l'annexe 3 RE des cana. Il s'agit d'un collecteur en zone de protection S3. Les chambres concernées seront mises en conformité.	1	2012	2 à 5 ans	Commune	0%	100%	0%	0%	RE des canalisations (Contrôle caméra des collecteurs)	Dépendant RE des canalisations et zone S3
<b>h11</b>	Assainissement du collecteur entre les chambres 11 et 10	2008	5'000	Mise en conformité des collecteurs en mauvais état (Z1). Remplacement du collecteur selon l'annexe 3 RE des cana. Il s'agit d'un collecteur en zone de protection S3. Les chambres concernées seront mises en conformité.	1	2012	2 à 5 ans	Commune	0%	100%	0%	0%	RE des canalisations (Contrôle caméra des collecteurs)	Dépendant RE des canalisations et zone S3
<b>h12</b>	Assainissement de la chambre 7.1	2008	2'000	Mise en conformité des chambres en mauvais état (Z1). Remplacement ou remise en état des chambres.	1	2012	2 à 5 ans	Commune	0%	100%	0%	0%	RE des canalisations (Contrôle caméra des collecteurs)	Dépendant RE des canalisations et zone S3
<b>h3</b>	Installation d'un dégrilleur et modification de la tige de la vanne de sortie	2010	65'500	Installation d'un dégrilleur sur la conduite des EMdév. Montage d'un dégrilleur sur la crête déversante du BEP et remonter la tige de la vanne se sortie	1	2012	2 à 5 ans	SEDE	100%	0%	0%	0%	RE des cours d'eau	
<b>h4</b>	Eclaircir les branchements sur ancienne conduite	2010	3'000	Suitement pollué constaté sur l'ancienne conduite de déversement des EU.	1	2012	2 à 5 ans	Commune	0%	0%	0%	100%	RE des cours d'eau	
<b>h5</b>	Remise en état du ravin sous l'exutoire du BEP	2010	5'000	Forte érosion du ravin sous l'exutoire du BEP	1	2012	2 à 5 ans	SEDE	0%	100%	0%	0%	RE des cours d'eau	
<b>h6</b>	Assainissement du collecteur entre les chambres 4 et 3	2008	35'100	Mise en conformité des collecteurs en mauvais état (Z1). Remplacement du collecteur selon l'annexe 3 RE des cana. Il s'agit d'un collecteur en zone de protection S3. Les chambres concernées seront mises en conformité.	1	2012	2 à 5 ans	Commune	0%	100%	0%	0%	RE des canalisations (Contrôle caméra des collecteurs)	Dépendant RE des canalisations et zone S3
<b>h7</b>	Assainissement des collecteurs entre les chambres 23 et 5	2008	45'600	Mise en conformité des collecteurs en mauvais état (Z1). Remplacement du collecteur selon l'annexe 3 RE des cana. Il s'agit d'un collecteur en zone de protection S3. Les chambres concernées seront mises en conformité.	1	2012	2 à 5 ans	Commune	0%	100%	0%	0%	RE des canalisations (Contrôle caméra des collecteurs)	Dépendant RE des canalisations et zone S3
<b>h8</b>	Assainissement du collecteur entre les chambres 25 et 24	2008	13'500	Mise en conformité des collecteurs en mauvais état (Z1). Remplacement du collecteur selon l'annexe 3 RE des cana. Il s'agit d'un collecteur en zone de protection S3. Les chambres concernées seront mises en conformité.	1	2012	2 à 5 ans	Commune	0%	100%	0%	0%	RE des canalisations (Contrôle caméra des collecteurs)	Dépendant RE des canalisations et zone S3
<b>h9</b>	Assainissement du collecteur entre les chambres 27 et 26	2008	14'000	Mise en conformité des collecteurs en mauvais état (Z1). Remplacement du collecteur selon l'annexe 3 RE des cana. Il s'agit d'un collecteur en zone de protection S3. Les chambres concernées seront mises en conformité.	1	2012	2 à 5 ans	Commune	0%	100%	0%	0%	RE des canalisations (Contrôle caméra des collecteurs)	Dépendant RE des canalisations et zone S3
<b>hA</b>	Visualisation du collecteur de transport	2008	18'600 max	Evaluation de l'état des collecteurs entre Mettembert et Soyhières. Interventions ponctuelles selon conclusion de la visualisation	1	2012	2 à 5 ans	SEDE	0%	20%	80%	0%	RE ECP	Dépendant RE des canalisations et zone S3
<b>h13</b>	Infiltration des eaux pluviales et réalisation d'un collecteur des eaux résiduaires	2010	146'000	Infiltration des eaux pluviales et évacuation des eaux résiduaires pour les nouvelles viabilisations	2	2015	5 à 15 ans	Commune	100%	0%	0%	0%	Concept d'évacuation des eaux	Dépendant des projets de développement du village
<b>hB</b>	Séparation des eaux des fontaines	2010	10'000	Infiltration des eaux des fontaines	2	2015	5 à 15 ans	Commune	0%	0%	100%	0%	RE ECP	

total priorité 0	commune	37'000
total priorité 0	SEDE	0
total priorité 1	commune	180'800
total priorité 1	SEDE	89'100
total priorité 2	commune	156'000
total priorité 2	SEDE	0

1 : Les montants incluent les honoraires d'ingénieurs et la TVA.